



Déclaration liminaire des élu-es Solidaires Fonction Publique Comité Technique des DDI du 23 mars 2023

Au programme de la réunion de ce jour, le transfert des missions d'instruction et de contrôle des mesures non surfaciques, depuis le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation vers les Conseils Régionaux.

Une énième réforme impactant l'organisation de l'Administration Territoriale de l'État et notamment les DDI, encore une fois conduite sans que les agents et agent-es concerné-es aient les informations leur permettant de se positionner en toute connaissance de cause.

Pour illustration, alors que nous allons procéder au vote de l'arrêté encadrant la restructuration aujourd'hui :

- le document reprenant les exemples concrets des différentes situations administratives actuelles et à venir n'est toujours pas établi ;
- la version 2 de la Foire Aux Questions n'est toujours pas disponible ;
- Dans la plupart des régions, il n'y a aucun retour vers les agent-es concernant les réunions entre les directions des DRAAF, DDTM et les Conseils Régionaux ;

La mobilité de printemps est lancée alors que les agent-es n'ont pas tous les éléments d'informations qui leur sont nécessaires et sans même savoir si ces mobilités entreront ou non dans le périmètre de l'arrêté présenté aujourd'hui.

Solidaires Fonction Publique demande encore une fois, une communication transparente et complète jusqu'aux agents et agent-es.

Concernant le barème des sièges pour les élections professionnelles de décembre 2022, nous porterons également au débat de ce jour la solution alternative à celle qui nous est présentée, à savoir, 5 sièges pour les DDI dont l'effectif est inférieur ou égal à 100. Nous demanderons un vote sur cette proposition.